

Formation

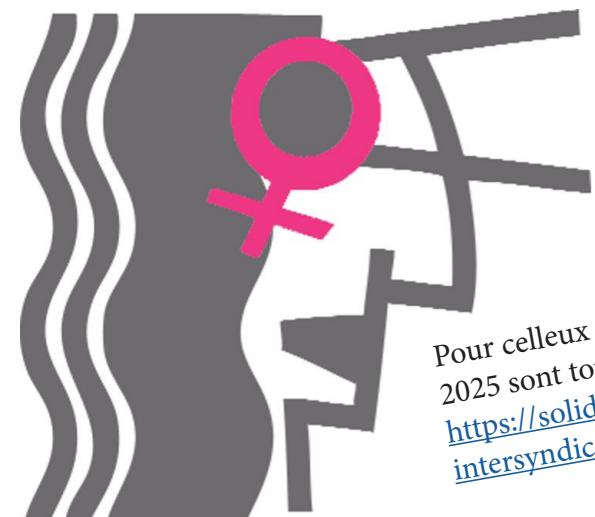
Intersyndicales femmes : on se retrouve en 2026 !

Depuis 1998, les intersyndicales femmes regroupent des militant·es de la CGT, FSU et Solidaires durant deux journées de formation sur des thématiques féministes. En 2026, on se retrouve les 2 et 3 avril à la bourse du travail de Bobigny, salle Clara Zetkin.

Au programme, on retrouve les politiques d'austérité et plus particulièrement leurs impacts sur les femmes. On travaillera ensemble à démasculiniser l'histoire et on échangera sur la thématique femmes et migrations, des parcours de combattantes. Enfin, on verra ensemble comment l'extrême droite organise le backlash contre les féministes, et surtout comment on peut le contrer !

Le nombre de place étant toujours limité, il est vivement conseillé de s'inscrire (via son Solidaires local ou sa structure nationale) très rapidement !

<https://solidaires.org/se-former/catalogue-des-formations/intersyndicales-femmes-2026/>



Pour ceux qui les auraient raté, les tables rondes des intersyndicales femmes 2025 sont toujours disponibles en podcast !
<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/mediatheque/podcast-voies-syndicales/intersyndicales-femmes/>

Formation

Les fiches juridique de l'AVFT pour se former et s'informer sur la lutte contre les VSS au travail

L'union syndicale Solidaires travaille régulièrement avec l'AVFT, plusieurs syndicats ont fait appel à elles pour animer des formations et nous les citons régulièrement comme organisation ressources.

Cette article des camarades de l'AVFT présente un outil de formation très utiles et pratiques à présenter et à avoir dans nos permanences.

L'AVFT, Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail créée en 1985, est l'association experte sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST). Elle écoute, oriente et accompagne des victimes, en particulier sur les aspects juridiques. Dans certains cas spécifiques, l'association peut se constituer partie civile dans la procédure pénale des victimes et elle intervient aussi volontairement devant le conseil des prud'hommes ou le tribunal administratif. Organisme de formation, elle a également pour rôle de former les publics professionnels et les équipes syndicales/CSE à ces questions et de leur fournir les outils dont elles et ils auront besoin pour agir à leur niveau. L'association met également à disposition plusieurs outils afin d'aider les victimes/équipes syndicales et CSE.

L'AVFT a élaboré des fiches juridiques féministes en matière de violences sexistes et sexuelles au travail. Elles ont pour objectif d'outiller les victimes, témoins et personnes ressources sur diverses thématiques bien souvent rencontrées. Ces fiches sont précises et pratiques, mais aussi très synthétiques : elles n'ont pas vocation à remplacer un accompagnement spécifique, un manuel de droit, ni même ne sauraient être la synthétisation du travail et de l'expertise de l'AVFT. Elles permettent en revanche une diffusion massive et une première compréhension et sont disponibles ici <https://www.avft.org/2025/04/18/la-vient-de-sortir-les-fiches-juridiques-de-lavft/>

Elles abordent des thématiques variées sur les notions et définitions (sexisme, harcèlement sexuel, les stratégies des agresseurs,) mais aussi sur les procédures au travail (la preuve des VSS au travail, les obligations des employeurs, les AT/MP, ...) et les procédures judiciaires (devant le conseil des prud'hommes/le TA, les procédures baillons, les procédures pénales, ...) ou encore comment financer ses procédures.

Ces fiches ont été co-élaborées/rédigées/relues par des salarié-es, stagiaires et bénévoles de l'AVFT : Laure Ignace, Aurore Kessai, Clara Marchal, Naomi Enow, Tiffany Coisnard et Mathilde Cornette.

Le graphisme est signé [Aurélie Bonnet](#).

Lien vers la boîte à outils de l'AVFT regroupant l'ensemble de leurs ressources disponibles :

<https://www.avft.org/boite-a-outils/>

N'hésitez pas leur écrire à l'adresse contact@avft.org pour leur dire ce que vous avez pensé des fiches et en quoi elles ont pu vous aider dans votre pratique syndicale !

